

## Inauguration Bornes de recharge des véhicules électriques

Allocution de Mme le Maire – mercredi 19 avril 2017

Mesdames, Messieurs, chers amis

Toujours très soucieuse de ce qui touche à la protection de notre environnement, c'est aujourd'hui pour moi une très grande satisfaction de pouvoir inaugurer à Lourdes ces bornes de recharge accélérée à destination des véhicules électriques. Il s'agit d'une première salve de 5 bornes, implantées ici à la mairie mais également place du Champ Commun, à la gare, au parking de la Merlasse et avenue du Paradis, et qui dans les semaines à venir devrait être compléter par 3 sites supplémentaires, au Quai Boissarie, sur le parking du complexe aquatique et enfin au Monge à proximité des locaux de l'ancienne CCPL ; sachant notamment que ces deux dernières bornes sont réalisées dans le cadre de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Chaque site sélectionné compte deux emplacements, ce qui à terme représentera une capacité de 16 véhicules.

Vous le constatez, la Ville de Lourdes s'est donc très fortement impliquée dans la mise en œuvre de ce dispositif. Ce projet est porté par le Syndicat Départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées (le SDE65), avec le soutien de l'Etat via le commissariat général à l'investissement et L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. Il bénéficie également du soutien financier du Conseil Départemental.

Il est prévue le déploiement de 100 bornes de recharge sur l'ensemble de notre département pour un coût total de 1,1M d'euros subventionnés pour moitié par l'Etat. Ce déploiement vise principalement 4 cibles : la mobilité du quotidien, l'équipement des « carrefours » de déplacements, celui des sites touristiques, comme à Lourdes, et la complémentarité avec l'équipement privé des zones commerciales.

Enfin, sachez pour terminer que ce service est pour l'instant gratuit et ce, jusqu'au 31 Décembre 2017. Une mesure particulièrement incitative pour

tous ceux qui hésitent éventuellement à sauter le pas. A ce titre, je vous informe que la Ville de Lourdes vient tout juste d'acquérir une Zoé, grâce entre autres aux différentes aides disponibles -elles aussi très incitatives!- dont une subvention du SDE. Un véhicule qui devrait nous être livré d'ici quelques semaines.

Je vous disais que la recharge serait donc gratuite jusqu'à la fin de l'année. Celle-ci sera en effet payante ensuite dans le cadre d'une politique tarifaire non arrêtée à ce jour mais qui inclura le temps de charge et le temps de stationnement sur l'emplacement. Dans tous les cas, un badge est nécessaire. Mais pour plus de détails, j'invite les usagers à visiter le site internet du SDE65. Vous y trouverez tous les renseignements dont vous avez besoin pour l'utilisation de ces bornes dont l'indispensable formulaire à remplir pour faire votre demande de badge.

Je voudrais conclure en remerciant plus particulièrement nos partenaires sur cette opération : l'Etat, le Conseil Départemental, la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, le SDE65 bien sûr, représenté entre autres par son 1<sup>er</sup> vice-président, monsieur Daniel Frossard, et son directeur général, monsieur Bruno Rouch, la société ENEDIS, représentée par son directeur, monsieur Philippe Berrardo, et les entreprises G2 Mobility et Cassagne.

Je vous remercie.